

**ASSEMBLÉE NATIONALE**  
17 mars 2015

---

BIODIVERSITÉ - (N° 2064)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

**SOUS-AMENDEMENT**

N ° 1559

présenté par  
Mme Gaillard

à l'amendement n° 1462 du Gouvernement

-----

**ARTICLE 72**

Compléter l'alinéa 2 par le mot :

« dynamiques ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Le caractère d'un paysage résultant de l'action conjointe des sociétés humaines, du monde vivant et du milieu abiotique, il est utile de caractériser ces interrelations, afin de rappeler que le paysage est par définition en constante évolution.